Cadastre napoléonien, 1806.

AMSLER & DELACHAUX, SUARD
REHABILITATION DU CHATEAU
NYON, SUISSE

Dans un temps où des doutes émergent quant aux conditions d'intervention sur le patrimoine, la mise en valeur et la réinsertion urbaine du château de Nyon apportent des réponses et des solutions stimulantes. Ces opérations reflètent une conscience aiguë des enjeux soulevés par le devenir des édifices du passé et démontrent la possibilité d'inscrire cet héritage dans un réseau de pratiques contemporaines.

Dominant le Léman et juchée sur un promontoire, la ville haute de Nyon est fortement silhouettée par le hérissement des toitures du Temple et des poivrières du château médiéval. Cet ensemble urbain surplombe le quartier de Rive, frange bâtie partiellement reconquise sur le lac, ourlée d'un quai-promenade arboré de type balnéaire.

Le projet de mise en valeur de l'ancienne construction remonte au tout début des années 1990. Pour avoir été envisagé de plus longue date encore, cet autre équipement de premier ordre que constitue le parking de la Duche pratiqué dans la pente a été conçu indépendamment mais de connivence avec l'intervention sur le monument fortifié. Exploité depuis l'été dernier, il ajoute avec une efficacité remarquable à la volonté municipale d'accessibilité et d'ouverture de l'édifice. Si la couverture de béton restaure avec précision le relief originel de la butte, les 50 cm de terre végétale et le traitement paysager prévus à l'issue d'une consultation restreinte se font encore attendre.

Données historiques

De très nombreuses découvertes archéologiques, dont un amphithéâtre et une basilique, actuel siège du Musée romain, permettent d'imaginer ce que fut l'acropole antique. C'est sur les restes d'une architecture domestique sans grand relief qu'une structure défensive voit le jour au milieu du XII[e] siècle, à la limite de l'agglomération romaine. Ce qui subsiste des constructions successives est aujourd'hui noyé dans les maçonneries du château actuel, dont l'essentiel des ouvrages remonte à la fin du XVI[e] siècle. La forteresse se métamorphose à cette époque en une résidence luxueuse et abrite jusqu'à la révolution vaudoise la dynastie des baillis bernois. Les caves, les planchers « à la française », les deux tours principales, les combles, la physionomie et la silhouette générale du bâtiment appartiennent à cette nouvelle adaptation de l'existant. C'est en 1804, que l'ensemble est acquis par la Commune de Nyon et qu'il devient alors le siège du Conseil communal et des tribunaux. A partir de 1832, une geôle s'installe dans les combles. L'édifice devient aussi un musée rassemblant des curiosités locales.

C'est d'abord au rez-de-chaussée que s'installent les salles d'exposition. En 1957, un redéploiement des collections entraîne l'extension du musée au premier étage. En décembre 1979, jugées trop vétustes, les cellules pratiquées dans les combles sont désaffectées. Dans les années 1980 enfin, le second étage de l'édifice se révèle de plus en plus impropre à la cohabitation des instances administratives. Toutefois, le château demeure dans l'esprit de maints nyonnais le lieu symbolique du pouvoir et de l'existence civiques. De manière plus ou moins déclarée de la part des décideurs, la programmation du château s'orientait néanmoins vers le deuil de l'extraordinaire mixité d'usages et de cette identité communale très forte qui s'était progressivement imposée dans le bâtiment au cours des XIX[e] et XX[e] siècles.

Programmation et parti de restauration

S'il avait d'abord été envisagé de consacrer au musée la totalité des surfaces libérées, en 2002, le renouvellement des instances décisionnelles et des représentants de la maîtrise d'ouvrage engendre un changement de parti. En dépit de la richesse des collections qu'il s'agissait de présenter, la prépondérance est donnée à la mise en valeur du monument. La clôture et la monofonctionnalité d'un équipement qui devait se cantonner à la fonction muséale sont parallèlement abandonnées au bénéfice de l'ouverture du château sur la ville, de la mixité des usages et de la mise à disposition inconditionnelle du monument au public le plus large. La municipalité choisit de tirer parti de l'extraordinaire potentiel qu'offre le deuxième étage, l'étage noble, en termes d'utilisation et d'en réserver l'exploitation à la population nyonnaise. Inachevée à l'époque bernoise, la grand-salle côté lac trouve sa vocation naturelle d'espace de représentation majeur et s'offre désormais aux festivités et célébrations communales. Côté ville, une grande pièce est changée en salle des mariages. Moyennant une réduction drastique du budget initialement attribué à la muséologie, il est décidé d'augmenter la surface dévolue aux expositions temporaires, appelées à se développer en définitive tant au rez-de-chaus qu'au premier étage. Dans les sous-sols, on enregistre parallèlement le maintien d'un lieu convivialité et de dégustation des vins locaux la création d'une buvette pour les visiteurs du musée. Ces fonctions a priori assez incompat trouvent au château de Nyon une connivence multiplient les chances d'insertion du monun dans le réseau des pratiques quotidiennes de habitants. Les cellules sont maintenues dans authenticité et ajoutent à l'intérêt de la visite combles. L'équilibre de la gestion de l'édifice jour le jour repose sur la très grande justesse sa distribution nouvelle. L'esprit de cette dern et la localisation des éléments du programme résultent de la prise en compte attentive de la qualité architecturale de chacun des locaux, de leurs conditions d'accès et d'autonomie

Galerie-vestibule du rez-de-chaussée.

En haut, des bahuts techniques remplacent utilement les anciens poêles de faïence. Ils dissimulent utilement ce qui est nécessaire au conditionnement des intérieurs (chauffage, sonorisation). Volée d'accès au sous-sol.

Rez-de-chausée, salle d'exposition temporaire.

Photos Rémi Gindroz

relative ou nécessaire. Le principe de la gratuité de l'accès à l'intégralité de l'édifice est une composante essentielle du projet et permet d'éviter tout phénomène de cloisonnement. Aux heures d'ouverture des salles et des expositions temporaires, les niveaux fusionnent. Si la sécularisation du patrimoine va parfois de pair avec son altération massive et un risque d'aplatissement de toute substance historique, dans le cas du château de Nyon, force est de reconnaître la pertinence mais aussi l'audace de l'ensemble des options retenues.

Processus, normes et architecture

A l'instigation des maîtres d'œuvre, la restauration du château de Nyon a intégré une phase d'étude d'une durée et d'une importance budgétaire remarquables. L'enquête historique et les relevés archéologiques se sont accompagnés d'examens stratigraphiques et d'expertises, de différentes campagnes de sondage qui se sont parallèlement succédé. C'est sur la base de ces investigations que s'est fondé le diagnostic structurel et architectural du bâtiment. Assorti de l'évaluation de la valeur patrimoniale de chacune de ses parties, il a permis de décliner les différents scénarios et types d'utilisation des locaux et de la surface utile. Il apparaît que ce processus long a fortement conditionné la qualité du projet définitif, l'exactitude de l'échéancier ainsi que le degré de précision du chiffrage de l'opération. A l'encontre de maints projets de transformation, où le programme déterminé de manière arbitraire ne correspond ni au potentiel du bâtiment ni aux attentes réelles de ceux qui en assurent le financement, les concertations, les doutes occasionnés par les résultats d'une démarche patiente et les revirements qui se sont produits ont été globalement très profitables. Des études et du suivi attentif dans la conduite des opérations résulte que ce chantier très complexe s'est déroulé à l'intérieur du cadre prévu : c'est sans aucun retard de calendrier ou dépassement de budget que le château de Nyon vient d'être rendu à sa population. Si la question de la présentation des collections a ses propres contraintes, on sait que le statut d'équipement recevant du public, l'accueil des personnes à mobilité réduite, le conditionnement de l'air et les impératifs sécuritaires sont autant de risques d'atteintes à l'intégrité du monument.

A la faveur d'une réflexion de fond sur les normes et les usages, le parti consiste à s'attaquer de front au problème technique, en s'efforçant de minorer les exigences actuelles, notamment la climatisation. L'opération commence par un examen attentif de l'existant et des conditions de ventilation naturelles du bâtiment. Celle-ci s'effectuant par le biais d'une modélisation des flux et des courants d'air. A la différence d'un hôpital ou d'un lycée, on examine la spécificité d'un équipement et d'un programme qui renvoie à un type d'utilisation beaucoup moins contraignant. Un château ouvert au public est a priori un lieu qu'on parcourt sans s'éterniser. De l'idée très simple qu'il est possible d'y déambuler sans quitter son manteau résulte un gain immédiat du point de vue de l'exigence d'excellence du système de climatisation et de l'importance relative qu'il convient de donner aux vestiaires. Non sans se fonder sur le régime d'une amplitude thermique été/hiver fortement pondérée par le volant thermique qu'offrent les épaisseurs maçonnées médiévales, l'option consiste à se contenter de tempérer les intérieurs. La vertu écologique du parti s'accompagne de la possibilité de minorer les gaines techniques de façon drastique. Elle permet aussi d'opter pour une conservation de l'intégralité des menuiseries et huisseries anciennes. A Nyon, un demi-étage technique providentiellement situé entre les anciennes cellules et la pointe du comble suffit à contenir et regrouper les éléments indispensables. La même réflexion a prévalu quant à la capacité portante des planchers bernois, que l'on a maintenue partout à 200 kg/m^2, et qui n'a été portée au double de ce chiffre que dans la seule salle des fêtes, au deuxième étage.

Contexte urbain et insertion paysagère

D'abord conçu pour favoriser la desserte du centre-ville, le parking de la Duche s'intègre pour nombre de visiteurs à la séquence d'accès au château. Accessible par la voie qui longe le lac, la route suisse, il étage ses 236 places sur trois niveaux et constitue un pôle distributif par excellence. La variété et le caractère circonstancié de ses accès en font un équipement urbain incontournable, qui instaure une liaison nouvelle entre le quartier de Rive et la ville haute. Certains piétons sont en effet tentés par les facilités qu'offrent les deux ascenseurs qui en assurent l'exploitation. L'émergence de ces derniers à proximité immédiate du château a donné lieu à une confrontation volontaire et pleinement assumée par les autorités, désireuses qu'un signal urbain révèle et rende compte sans ambiguïté de la présence d'un équipement convoité de longue date. Le métal et le verre des structures dessinées par les architectes contrastent avec l'arrière-plan et les fronts immaculés du monument médiéval, tandis que les évolutions des cabines cristallines jouent le rôle d'enseigne animée. Les modalités d'accès à l'intérieur du château ont suscité l'élaboration de plusieurs solutions. A cet égard, on peut regretter que le périmètre de l'intervention n'ait pas intégré l'assiette de l'ancien dispositif défensif. Comme le rez-de-chaussée ne s'y prêtait guère et qu'il était dommage d'affecter la cour d'honneur à cet usage, il a été décidé de décaisser cette cour et d'y enfouir l'accueil et le contrôle des visiteurs. Le caractère des moyens déployés pour obtenir ce résultat offre un contraste paradoxal avec la vacuité de la zone actuellement située devant le monument, occupée par des rosiers. Si l'accès

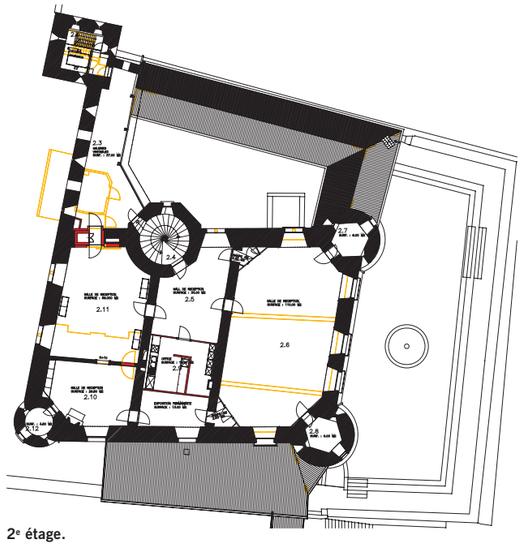

2e étage.

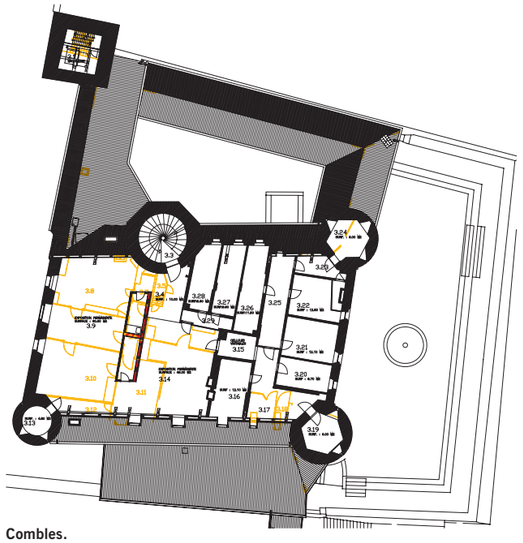

Combles.

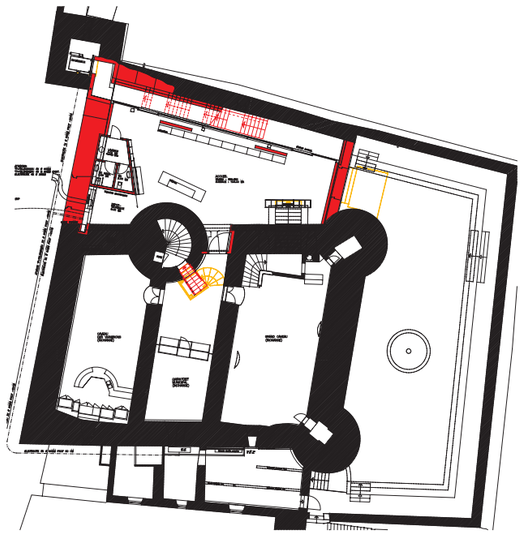

Sous-sol.

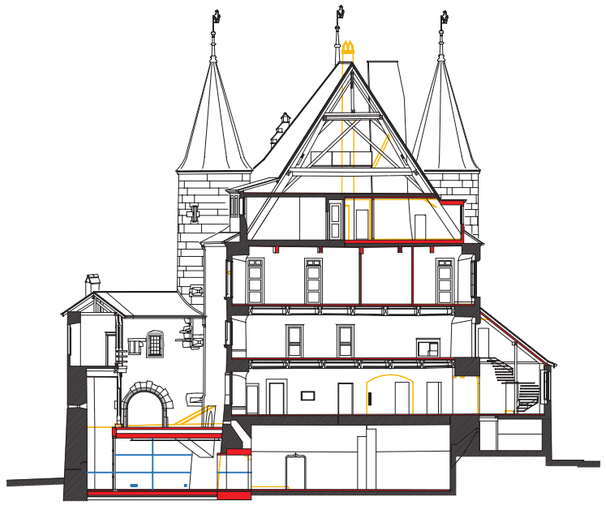

Coupe transversale.

Les architectes nyonnais dessinent en noir ce qu'il est prévu de conserver, en rouge les ouvrages rapportés et en jaune les parties à démolir.

DR

L'accessibilité aux personnes à mobilité réduite de la célèbre terrasse face au lac a entraîné un exhaussement de cette dernière, pratiqué à l'aide d'un remblai exogène. La relation de plain-pied qui en résulte entre des sols auparavant distincts renouvelle de manière subtile la séquence d'accès au paysage.

Rémi Gindroz

Plan du château et de ses abords en 1744.

Photos DR

D'abord conçu pour favoriser la desserte du centre-ville, le parking de la Duce s'intègre pour nombre de visiteurs à la séquence d'accès au château.

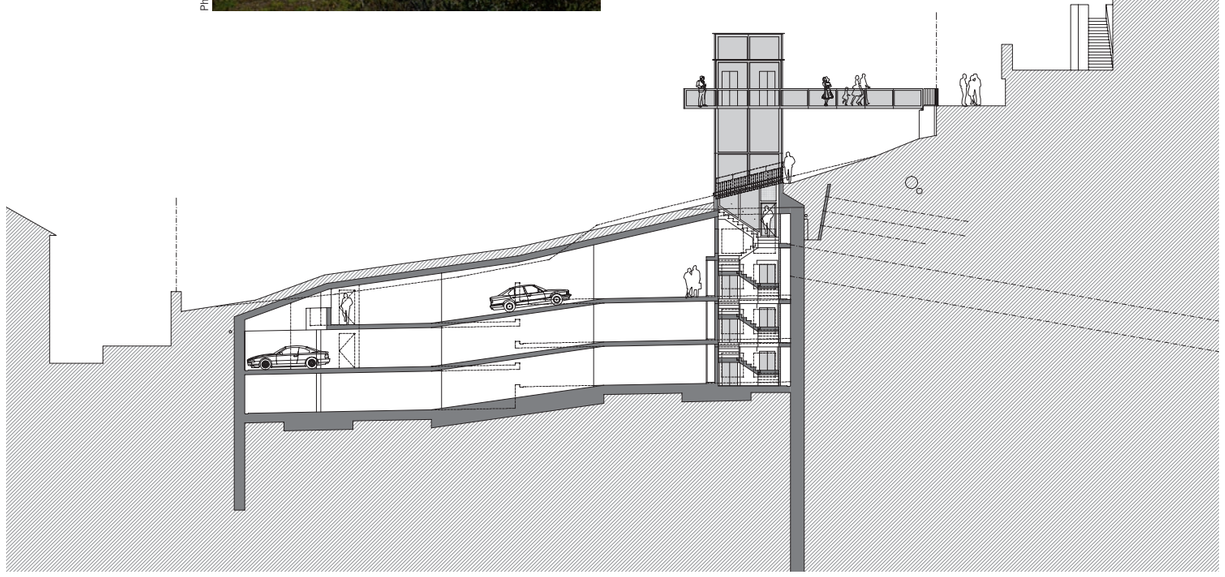

Coupe transversale sur le parking.

par les sous-sols est une manière de résoudre des situations complexes, la verticalité et les étagements de la construction bernoise font sans doute regretter un parti qui multiplie le nombre de marches à gravir. Pour les personnes à mobilité réduite, l'ancienne tour du bailli s'est métamorphosée en une somptueuse cage d'ascenseur. Nul ne pourra nier que la très grande qualité de l'accès au sous-sol et la générosité des espaces d'accueil font oublier pour partie le dogmatisme d'un cheminement qui intègre avec logique l'accessibilité à l'intégralité des espaces du château. Ce vœu de transparence s'enrichit d'une possibilité d'appropriation par le public de tous les dispositifs mis en œuvre.A Nyon, la conservation du musée a opté pour une suppression aussi innovante qu'audacieuse de la tyrannie des interdictions qui prévaut partout ailleurs. Le public a toute latitude pour ouvrir une fenêtre, s'accouder au balcon ou encore s'asseoir sur les sièges anciens. Si l'on quitte les rives du Léman pour retourner en France, on mesure le bénéfice et la valeur d'enseignement qu'on pourrait tirer de l'expérience nyonnaise. Bien des musées installés tout récemment encore dans des édifices historiques trahissent l'incapacité ou l'indifférence de la maîtrise d'ouvrage quant à la cohérence que l'architecte a pour mission d'établir entre les structures du passé et la programmation d'un équipement public, cette dernière ayant des implications très lourdes sur l'économie et la distribution du bâtiment. La valeur patrimoniale des édifices du passé ne sert parfois que d'alibi à une reconversion dont les enjeux sont sans rapport, voire contraires à la mise en valeur de l'objet concerné. Le cas de ce château révèle la pertinence d'une approche savante et dénuée de préjugés, qui, à l'abri des lourdeurs doctrinales, permet de situer la mise en valeur de l'héritage bâti dans l'excellence de la production architecturale contemporaine.

Jean-François Cabestan

MAÎTRISE D'OUVRAGE :
Municipalité de Nyon, représentée par *Denis de Techtermann* et *Claudio di Lello,* architectes du Service des bâtiments ; *Vincent Lieber,* conservateur du musée du château.

MAÎTRISE D'ŒUVRE CHÂTEAU :
Christophe Amsler, Bernard Boujol, Nicolas Delachaux, Denis Glatz.
COÛT : 17,5 M de francs suisses.
SURFACE : 1000 m² SHON.
CALENDRIER : études préliminaires 1990-1998, travaux 1999-2006, livraison mai 2006.

MAÎTRISE D'ŒUVRE PARKING :
Jacques Suard.
COÛT : 11 M de francs suisses
PROGRAMME : 236 places
CALENDRIER : études préliminaires 1995-2004 ; travaux 2005-2006 ; livraison juillet 2006.